
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 24 novembre 2022
17 h**

**Séance tenue le jeudi 24 novembre 2022
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Nancy Blanchet, M. Alex Bottausci, M. Georges Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Mitchell Brownstein, M. Marc Doret, M. Sterling Downey, M. Paul Dufort, à titre de représentant de la Ville de Kirkland, Mme Heidi Ektvedt, Mme Paola Hawa, M. Pierre Lessard-Blais, M. Jeremy Levi, M. Peter Malouf, M. Beny Masella, Mme Sophie Mauzerolle, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Laurence Parent, M. Jocelyn Pausé, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, Mme Anne St-Laurent, M. Tim Thomas, M. Alain Vaillancourt et Mme Maja Vodanovic.

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION :**

M. Benoit Dorais et Mme Émilie Thuillier.

**ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION :**

Mme Christina M. Smith.

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Domenico Zambito, Greffier adjoint
M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, souhaite la bienvenue à toutes et tous. Elle invite les membres du conseil à se joindre à elle pour un moment de recueillement. Puis, elle déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

À 17 h 02, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Période de questions du public »

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet fait la lecture des trois questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
François Beaulieu	M. Alex Norris	Installer des lampadaires plus discrets au 3800 - 3801 rue St - Hubert. Ceux - ci sont très agressants pour les voisins!.Merci de modifier ce règlement pour les portes d'entrée. Halogène trop puissant et non dirigé vers le sol . Merci
Solo Fugere	Mme Valérie Plante (M. Alex Norris)	Je suis travailleur communautaire à Montréal - Nord. Dans le cadre du projet Espace pour la vie, plusieurs résident.e.s de Montréal - Nord ont participé à des consultations lors de ce projet. La première consultation a eu lieu en mai et la dernière en septembre. Nous sommes maintenant au mois de novembre et aucunes des personnes qui ont participé n'a encore été payé par la ville de Montréal. Nous sommes en pleine crise d'inflation, crise du logement et beaucoup des personnes qui ont participé à ce projet vive de la précarité financière. Ma question : quand est - ce que les participant.e.s des consultations pour le projet Espace pour la vie seront payé par la ville? Sous questions : Est - ce possible d'accélérer les démarches pour que les participant.e.s d'Espace pour la vie soient payés le plus rapidement possible?
Sonja Susnjar	Mme Valérie Plante (M. Alex Norris)	The black - legged ticks which transmit Lyme disease when infected with the borrelia burgdorferi bacterium have been moving further north into Canada and surviving winters due to climate change, with a resulting increase in Lyme disease in southern Quebec, including on Montreal Island. The ticks do not fly or jump, but wait on tall stalks of grass to attach to mammals, including humans, as the latter brush by. The usual recommendations to control ticks include keeping grass short. While a great fan of re - wilding and delighted with your initiative to encourage the population to plant milkweed to support Monarch butterflies, I am concerned about the impact of the new policy to reduce the city's grass - cutting in Montreal parks and to encourage letting people's front yards grow wild on the incidence of Lyme disease in both human and pet populations. Has this risk been considered and how? What is the opinion of public health?

N'ayant plus d'autres questions, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, déclare la période de questions du public close à 17 h 08. Elle remercie les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil d'agglomération.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 08.

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, pour la suite de l'ordre du jour.

CG22 0665

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération 24 novembre 2022, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG22 0666

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 27 octobre 2022

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 27 octobre 2022, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 10 novembre 2022 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.
 - 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif.
 - 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*.
-

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Aucune réponse n'est déposée.

7 - Dépôt

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Dépôt ».

CG22 0667

Dépôt du Bilan 2021 de la gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal et de la Reddition de compte du Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le Bilan 2021 de la gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal et la Reddition de compte du Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025, et le conseil en prend acte.

07.01 1222937003

CG22 0668

Dépôt - Résolution 22 1117 du 9 novembre 2022 désignant la conseillère Valérie Assouline comme représentante de la Ville de Dollard-des-Ormeaux au conseil d'agglomération pour la période du 1^{er} décembre 2022 au 30 mai 2023

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose la résolution 22 1117 du 9 novembre 2022 désignant la conseillère Valérie Assouline comme représentante de la Ville de Dollard-des-Ormeaux au conseil d'agglomération pour la période du 1er décembre 2022 au 30 mai 2023, et le conseil en prend acte.

07.02

11 - Dépôt de pétitions

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition n'est déposée.

À 17 h 10,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0669

Autoriser une dépense additionnelle de 11 125 387,46 \$, taxes incluses, pour des travaux contingents du projet de conception, construction, exploitation et entretien d'un centre de traitement des matières organiques par biométhanisation à Montréal-Est, dans le cadre du contrat accordé à Veolia Waste Services Alberta inc. (anciennement SUEZ Canada Waste Services inc.) (CG19 0388), majorant ainsi le montant de la dépense totale de la phase conception-construction de 129 803 416 \$ à 140 928 803,46 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 novembre 2022 par sa résolution CE22 1773;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 11 125 387,46 \$, taxes incluses, pour des travaux contingents du projet de conception, de construction, d'exploitation et d'entretien d'un centre de traitement des matières organiques par biométhanisation à Montréal-Est, dans le cadre du contrat accordé à Veolia Waste Services Alberta inc. (anciennement SUEZ Canada Waste Services inc. - CG19 0388), majorant ainsi le montant du contrat de la phase conception-construction de 129 803 416 \$ à 140 928 803,46 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1220749001

CG22 0670

Approuver le projet de convention d'aide financière à intervenir avec le Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, ayant pour objet l'octroi d'une aide financière de 101 596 005 \$ à la Ville de Montréal pour la réalisation des deux Centres de Traitement des Matières Organiques sur le territoire de l'agglomération de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 novembre 2022 par sa résolution CE22 1774;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention d'aide financière avec le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et la Ville de Montréal ayant pour objet l'octroi d'une subvention de 101 596 005 \$ à la Ville pour la réalisation des deux centres de traitement des matières organiques (CTMO) situés sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- 2- d'autoriser le directeur du Service de l'environnement à signer la demande de financement au Programme de traitement de matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) déposée au préalable à l'automne 2019, ainsi que les prochaines demandes de financement dans le cadre du même programme de financement.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1201177001

CG22 0671

Approuver le projet de convention de bail pour le pavillon 9 par lequel la Ville loue du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Est-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS), des espaces situés au 10950, boulevard Perras, pavillon 9, à Montréal, d'une superficie de 14 142,70 pieds carrés, pour les besoins du centre de formation du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de trois ans, soit du 8 novembre 2022 au 7 novembre 2025, pour un montant total de 657 699,26 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2022 par sa résolution CE22 1816;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Est-de-l'Île-de-Montréal, des espaces d'une superficie de 14 142,70 pieds carrés, situés au 10950, boulevard Perras, pavillon 9, pour une période de trois ans, à compter du 8 novembre 2022, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer de 657 699,26 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1228042006

CG22 0672

Accorder deux contrats à RCM Modulaire inc. pour l'acquisition et l'installation de trois bâtiments modulaires pour bureaux de chantier (lot 1) et quatre blocs sanitaires (lot 2), à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R. - Marcotte - Dépense totale de 1 414 121,45 \$, taxes incluses (Contrat : 1 341 309,85 \$ + contingences : 26 826,20 \$ + incidences : 45 985,40 \$) - Appel d'offres public 22-19528 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2022 par sa résolution CE22 1789;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à RCM Modulaire inc., plus bas soumissionnaire conforme, les contrats pour l'acquisition et l'installation de bâtiments modulaires pour bureaux de chantier (lot 1) et des blocs sanitaire (lot 2) à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission soit pour une somme maximale de 1 341 309,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19528;
- 2- d'autoriser une dépense totale de 26 826,20 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, (lot 1 : 11 496,35 \$ et lot 2 : 15 329,85 \$);
- 3- d'autoriser une dépense totale de 45 985,40 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences, pour le lot 1;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de RCM Modulaire inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1227482034

CG22 0673

Conclure une entente-cadre avec Les Consultants AMMCO inc. pour la fourniture de services professionnels dans le cadre de projets de modernisation pour l'exécution de mandats de gestion et planification de la maintenance de nos actifs de production liés au progiciel de Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) Maximo, pour une période de quatre ans avec la possibilité de deux renouvellements d'une année chacun - Montant estimé de l'entente : 620 290,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19460 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2022 par sa résolution CE22 1803;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre avec Les Consultants AMMCO inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour la fourniture de services dans l'exécution de mandats de maintenance liés au progiciel de gestion de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO) Maximo, pour une période de quatre ans avec la possibilité de deux prolongations d'une année, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 620 290,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19460;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Les Consultants AMMCO inc.;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1229756001

À 17 h 12,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0674

Accorder un contrat de gré à gré à Supergravity, pour le renouvellement du contrat d'entretien du progiciel SUPERText, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025, pour une somme maximale de 389 995,20 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2022 par sa résolution CE22 1791;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Supergravity, pour le renouvellement du contrat d'entretien du progiciel SUPERText, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025, pour une somme maximale de 389 995,20 \$, taxes incluses;

- 2- d'autoriser le directeur - Direction sécurité publique et justice du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1220206004

CG22 0675

Approuver l'Entente concernant le versement d'une subvention à la Ville de Montréal par le ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC), pour soutenir les activités de mise en œuvre du paysage humanisé projeté de L'Île-Bizard (décret ministériel de 2021)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2022 par sa résolution CE22 1810;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC) et la Ville de Montréal, établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville aux fins de réaliser les travaux reconnus admissibles, décrits à l'annexe 2 du protocole d'entente, et devant être complétés avant le 31 mars 2023, soit :
 - la mise en place de la gouvernance et des mécanismes d'information, de concertation et de coordination;
 - la mise en place d'un suivi des objectifs de conservation, de la biodiversité et de l'état des milieux naturels basé sur des cibles et indicateurs;et ce, dans le cadre du projet pour soutenir ses activités de conservation et de mise en valeur dans le Paysage humanisé projeté de L'Île-Bizard;
- 2- de mandater le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour gérer la mise en œuvre de ce programme;
- 3- d'autoriser un budget additionnel revenus-dépenses de 125 000 \$ au Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1229648001

CG22 0676

Autoriser la signature d'une entente de contribution financière en lien avec le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC) du gouvernement du Canada pour le projet de construction d'ouvrages de rétention pour le contrôle des débordements et des surcharges des réseaux unitaires lors de pluies abondantes (Ouvrage Turcot)

Attendu que le projet de la Ville a été retenu au Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC);

Attendu que conformément au décret numéro 1437-2022 du 3 août 2022, le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec ont conclu l'Entente de contribution Canada-Québec visant le projet dans le cadre du FAAC, laquelle prévoit notamment le versement d'une contribution fédérale maximale de 28 000 000 \$ afin d'appuyer sa réalisation, laquelle est associée à une contribution équivalente du gouvernement du Québec;

Attendu que conformément au décret numéro 1438-2022 du 3 août 2022, la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation est autorisée à verser à la Ville une aide financière maximale de 56 000 000 \$ pour le projet;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2022 par sa résolution CE22 1808;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver la convention de subvention entre la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la Ville de Montréal établissant les droits et les obligations des parties relativement au versement d'une subvention maximale de 56 000 000 \$ pour le Projet de construction d'ouvrages de rétention pour le contrôle des débordements et des surcharges des réseaux unitaires lors de pluies abondantes (ouvrage Turcot).

Adopté à l'unanimité.

20.08 1229569003

CG22 0677

Accorder un soutien financier maximal de 210 000 \$ à Diving Plongeon Canada, soit un soutien financier de 65 000 \$ en 2023, 70 000 \$ en 2024 et 75 000 \$ en 2025 pour la tenue d'une étape de la Série mondiale de plongeon de la Fédération internationale de natation pour les années 2023 à 2025 à Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2022 par sa résolution CE22 1825;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier total de 210 000 \$ à Diving Plongeon Canada, soit un soutien de 65 000 \$ en 2023, de 70 000 \$ en 2024 et de 75 000 \$ en 2025 pour la tenue d'une étape de la Série mondiale de plongeon de la Fédération internationale de natation pour les années 2023 à 2025 à Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1228475006

CG22 0678

Accorder un contrat à Montarville Gestion et Construction inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement dans le cadre du projet pilote des espaces administratifs applicables à l'édifice Louis-Charland - Dépense totale de 10 375 403,15 \$, taxes incluses (contrat : 6 982 727,24 \$ + contingences : 1 047 409,09 \$ + incidences : 2 345 266,83 \$) - Appel d'offres public IMM-15844 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2022 par sa résolution CE22 1799;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Montarville Gestion et Construction inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux d'aménagement du projet pilote des espaces administratifs, et applicables à l'édifice Louis-Charland, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 982 727,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15844;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 047 409,09 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 345 266,83 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation du rendement de la firme Montarville Gestion et Construction inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1227248002

À 17 h 13,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0679

Approuver le projet d'addenda no 9 au contrat conclu avec ESIT Canada Services aux Entreprises Cie, se rapportant à la maintenance, l'entretien et le support du Système de Gestion des Interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (CG22 0304) pour une période additionnelle de 36 mois, soit du 28 novembre 2022 au 27 novembre 2025, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour une dépense additionnelle maximale de 8 997 431, 47 \$, taxes incluses, (contrat : 8 738 737, 72 \$ + contingences : 258 693,75 \$), majorant ainsi le montant total du contrat de 40 553 407,34 \$ à 49 292 145,06 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2022 par sa résolution CE22 1794;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'addenda no 9 au contrat conclu avec ESIT Canada Services aux Entreprises Cie, se rapportant à la maintenance, l'entretien et le support du Système de Gestion des Interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) (CG22 0304) pour une période additionnelle de 36 mois, soit du 28 novembre 2022 au 27 novembre 2025, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour une dépense additionnelle maximale de 8 997 431,47 \$, taxes incluses, (contrat : 8 738 737, 72 \$ + contingences : 258 693,75 \$), majorant ainsi le montant total du contrat de 40 553 407,34 \$ à 49 292 145,06 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction Sécurité publique et justice à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1226634002

CG22 0680

Accorder un contrat de gré à gré à ABM Intelligence Limited (anciennement ABM United Kingdom), pour le renouvellement du contrat de maintenance d'un système informatique agissant pour les besoins de sécurité de l'agglomération, pour la période du 11 décembre 2022 au 10 décembre 2027, pour une somme maximale de 956 029,37 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2022 par sa résolution CE22 1795;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à ABM Intelligence Limited, fournisseur unique, pour le renouvellement du contrat de maintenance d'un système informatique pour le Service de police de la Ville de Montréal, pour la période du 11 décembre 2022 au 10 décembre 2027, pour une somme maximale de 956 029,37 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur Sécurité publique et justice à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1220206005

CG22 0681

Approuver le projet de convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue au Consulat général des États-Unis d'Amérique, pour une période additionnelle de cinq ans à compter du 1^{er} avril 2023, des espaces à l'intérieur de la voûte de télécommunication et sur la tour de la Ville située sur le Mont-Royal pour l'installation d'équipements de radiocommunication, pour une recette totale de 151 685,91 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2022 par sa résolution CE22 1819;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue au Consulat général des États-Unis d'Amérique, pour une période additionnelle de cinq ans, à compter du 1^{er} avril 2023, des espaces à l'intérieur de la voûte de télécommunication et sur la tour de la Ville situé sur le mont Royal, pour l'installation d'équipements de radiocommunication, pour une recette totale de 151 685,91 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de prolongation du bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1225323005

CG22 0682

Approuver la deuxième prolongation du contrat de prêt de locaux par lequel la Ville prête, à titre gratuit, au Centre communautaire des femmes sud-asiatique, pour une période additionnelle de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2023, des locaux d'une superficie de 3 883,29 pieds carrés, au 3^e étage de l'immeuble situé au 1035, rue Rachel Est, à des fins communautaires. La subvention immobilière est de 213 580,95 \$ pour toute la durée du prêt de locaux

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2022 par sa résolution CE22 1815;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver un projet de deuxième prolongation du contrat de prêt de locaux par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, au Centre communautaire des femmes sud-asiatique, à des fins communautaires, des locaux d'une superficie de 3 883,29 pieds carrés, au 3^e étage de l'immeuble situé au 1035, rue Rachel Est, pour une période additionnelle de deux ans, à compter du 1^{er} janvier 2023, le tout selon les termes et conditions stipulés au contrat de prêt de locaux.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1225372003

CG22 0683

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 453 190 \$ à différents organismes, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver les projets de conventions à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2022 par sa résolution CE22 1827;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 453 190 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période du 1^{er} décembre 2022 au 30 septembre 2023 au montant indiqués en regard de chacun d'eux :

Organismes	Projets	Montants
Desta Black youth network	DESTA Food	100 000 \$
La Fondation du Refuge pour femmes chez Doris inc.	Soutien aux programmes d'aide mensuelle à l'achat des produits alimentaires et de provision de nourriture au refuge de nuit de Chez Doris	100 000 \$
Résilience Montréal	Projet de sécurité alimentaire autochtone Résilience Montréal	54 020 \$
Association des popotes roulantes du Montréal Métropolitain	Service sur mesure	68 128 \$
Jeunesse au Soleil	Nourrir l'espoir - Les aînés et les immigrants	63 636 \$
La cafétéria communautaire Multi caf	Une sécurité alimentaire inclusive et équitable	67 406 \$

2- d'approuver les projets de conventions de contribution financière entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1229125003

À 17 h 15,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0684

Approuver un projet de convention d'aide financière avec la Société québécoise de récupération et de recyclage (Recyc-Québec), qui accorde à la Ville de Montréal une aide financière pour une somme maximale de 75 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois, pour la réalisation du projet d'optimisation de l'écocentre LaSalle

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2022 par sa résolution CE22 1811;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'approuver le projet de convention avec Recyc-Québec, qui accorde à la Ville de Montréal une aide financière pour une somme maximale de 75 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois, pour la réalisation du projet d'optimisation de l'écocentre LaSalle;

- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses au Service de l'environnement au montant de la contribution financière de 75 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1229206001

CG22 0685

Conclure des ententes-cadres avec In Fidem (Atos Services Digitaux Québec inc.) (lot 1), Levio Conseils inc. (lots 5 et 6), Intellisec Solutions inc. (lot 4) et Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc. (lot 8), pour une durée de 30 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en sécurité de l'information - Montant estimé des ententes : 4 647 010,35 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19401 - (lots 1 et 4 : 6 soum.) - (lot 5 : 7 soum.) - (lot 6 : 5 soum.) - (lot 8 : 3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2022 par sa résolution CE22 1806;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées pour chacun des lots, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 30 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des prestations de services spécialisés en sécurité de l'information pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19401 :

Firmes	Description	Montants (taxes incluses)
In Fidem (Atos Services Digitaux Québec inc.)	Lot 1 : Gouvernance et gestion des risques TI	898 957,33 \$
Intellisec Solutions inc.	Lot 4 : Tests d'intrusion (projets et production)	592 546,66 \$
Levio Conseils inc.	Lot 5 : Architecture de sécurité TI	1 370 340,12 \$
Levio Conseils inc.	Lot 6 : Accompagnement ponctuel au plan tactique des opérations et gestion des infrastructures de sécurité	1 040 542,15 \$
Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc.	Lot 8 : Conception et développement d'applications reliées à la sécurité des TI	744 624,09 \$

- 2- de procéder à une évaluation du rendement de In Fidem (Atos Services Digitaux Québec inc.), Levio Conseils inc., Intellisec Solutions inc. et Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc.;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1229633001

CG22 0686

Autoriser une dépense additionnelle de 326 975,10 \$, taxes incluses, pour l'augmentation des banques d'heures dans le cadre du contrat accordé à Cofomo inc. (CG21 0499), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 179 834,02 \$ à 2 506 809,12 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2022 par sa résolution CE22 1796;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 326 975,10 \$, taxes incluses, pour l'augmentation des banques d'heures dans le cadre du contrat accordé à Cofomo inc. (CG21 0499), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 179 834,02 \$ à 2 506 809,12 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1229563006

CG22 0687

Approuver le projet d'avenant à la convention d'aide financière entre la Ville de Montréal et le Ministre de l'Économie et de l'Innovation (CG22 0173), sans aucun changement aux montants des contributions financières prévues, afin d'ajuster la durée du projet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2022 par sa résolution CE22 1824;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver un projet d'avenant à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Économie et de l'Innovation (CG22 0173) afin d'ajuster la durée du projet, sans aucun changement aux montants des contributions financières prévues.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1227019005

CG22 0688

Accorder un contrat de gré à gré à K2 Geospatial inc., pour convertir le modèle de licences et renouveler le contrat de maintenance des licences JMap, pour la période du 1^{er} décembre 2022 au 31 décembre 2025, pour une somme maximale de 291 178,84 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2022 par sa résolution CE22 1797;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à K2 Geospatial, fournisseur unique, pour convertir le modèle de licences et renouveler le contrat de maintenance des licences JMap, pour la période du 1^{er} décembre 2022 au 31 décembre 2025, pour une somme maximale de 291 178,84 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de Direction Solutions d'affaires - Gestion du territoire à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1225035004

À 17 h 17,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0689

Accorder un contrat à EBI Montréal inc., pour les services de transport et d'élimination des rejets de tamisage de compost du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) - Dépense totale de 130 209,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19590 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2022 par sa résolution CE22 1798;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire EBI Montréal inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les services de transport et d'élimination des rejets de tamisage de compost du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 130 209,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19590;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1228326002

CG22 0690

Conclure des ententes-cadres avec Cofomo (lots 1 à 3), Chapitre TI inc. (lot 6) et ESI Technologies de l'information inc. (lot 7), pour une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services en architecture TI et analyse de marché - Dépense totale : 3 303 329,48 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19454 - (lots 1 et 3 : 3 soum.) - (lot 2 : 4 soum., 1 seul conforme) - (lot 6 et 7 : 1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 novembre 2022 par sa résolution CE22 1865;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées pour chacun des lots, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 36 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des prestations de services spécialisés en architecture TI et analyse de marché pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19454 :

Firme	Description	Montant
Cofomo	Lot 1 : Services d'architecture TI en développement de solutions	1 758 703,59 \$
Cofomo	Lot 2 : Services d'analyse de marché	527 359,28 \$
Cofomo	Lot 3 : Services d'architecture TI spécialisés en technologies des télécommunications	529 542,66 \$
Chapitre TI inc.	Lot 6 : Services d'architecture TI spécialisés en gestion des services TI (ITSM) et en gestion des actifs TI (ITAM)	164 184,30 \$
ESI Technologies de l'information inc.	Lot 7 : Services d'architecture TI spécialisés en bureautique (postes de travail, logiciels)	323 539,65 \$

- 2- de procéder à une évaluation du rendement de la firme Cofomo;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1229384003

CG22 0691

Approuver la deuxième prolongation, jusqu'au 31 janvier 2024, du contrat accordé à Remorquage Météor inc. (CG19 0006) pour le remorquage et le remisage des véhicules saisis dans le cadre de l'opération « Sabot de Denver » sur le territoire de l'agglomération de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 novembre 2022 par sa résolution CE22 1866;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver la deuxième prolongation, jusqu'au 31 janvier 2024, du contrat intervenu entre la firme Remorquage Météor inc. pour le remorquage et le remisage des véhicules saisis dans le cadre de l'opération "Sabot de Denver" sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1227472001

CG22 0692

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre d'une durée de trois ans, avec Construction Camara / 6724114 Canada inc., pour la rétention d'une équipe de travail et d'équipements pour la réalisation de fouilles exploratoires et d'inspections des infrastructures souterraines sur le territoire de l'Île de Montréal - Dépense totale de 3 449 949,91 \$, taxes incluses (contrat : 2 999 956,44 \$ + contingences : 449 993,47 \$) - Appel d'offres public 322705 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 novembre 2022 par sa résolution CE22 1863;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre d'une durée de trois ans par laquelle Construction Camara / 6742114 Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, une équipe de travail et des équipements pour la réalisation de fouilles exploratoires et d'inspections des infrastructures souterraines sur le territoire de l'île de Montréal, pour une somme maximale de 2 999 956,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 322705;
- 3- d'autoriser une dépense de 449 996,47 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à l'évaluation de rendement de Construction Camara / 6742114 Canada inc.;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1227231069

CG22 0693

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Sidcan inc., pour le lot 3 « Travaux structure et architecture », dans le cadre du projet de désinfection par ozonation à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 67 932 724,66 \$, taxes incluses (contrat : 64 360 705,50 \$ + contingences : 3 218 035,28 \$ + incidences : 353 983,88 \$) - Appel d'offres public DP22014-189805-C - (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 novembre 2022 par sa résolution CE22 1864;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- d'accorder à Sidcan inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le lot 3 « Travaux structure et architecture », dans le cadre du projet de désinfection par ozonation à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 64 360 705,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP22003-168520-C;
- 3- d'autoriser une dépense de 3 218 035,28 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 353 983,88 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Sidcan inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1227482035

À 17 h 19,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 à 20.29 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0694

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme maximale de 2 000 000 \$ à différents organismes dans le cadre de l'appel à projets sur la consolidation de la chaîne entrepreneuriale en transition écologique / Approuver les projets de conventions à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 novembre 2022 par sa résolution CE22 1877;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent aux organismes ci-après désignés, pour une somme maximale de 2 000 000 \$ dans le cadre de l'appel à projets sur la consolidation de la chaîne entrepreneuriale en transition écologique, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

ORGANISMES	MONTANT
La jeune chambre de commerce de Montréal	150 000 \$
Machinerie des arts	105 000 \$
Polytechnique Montréal	250 000 \$
La Vague	82 000 \$
Centre de l'entrepreneurship technologique de l'ÉTS (Centech)	300 000 \$
Coopérative de solidarité Carbone	150 000 \$
Conseil d'économie sociale de l'île de Montréal	117 000 \$
Esplanade Montréal	300 000 \$
Campus de la transition écologique	194 000 \$
Écotech Québec	292 000 \$
Vestechpro centre de recherche et d'innovation en habillement	60 000 \$

- 2- d'approuver les projets de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1227952004

CG22 0695

Accorder un soutien financier maximal de 6 378 759 \$ aux six organismes du réseau PME MTL afin de maintenir l'offre de soutien technique dédiée aux entrepreneurs pour l'année 2023 / Approuver les projets de conventions à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 novembre 2022 par sa résolution CE22 1878;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier total de 6 378 759 \$ aux six organismes du réseau PME MTL afin de maintenir l'offre de soutien technique dédiée aux entrepreneurs pour une période d'un an, se terminant le 31 décembre 2023;

Organismes	Projet	Soutien recommandé
PME MTL Centre-Est	Projet en appui à la stratégie Accélérer Montréal	1 311 408 \$
PME MTL Centre-Ouest	Projet en appui à la stratégie Accélérer Montréal	1 086 559 \$
PME MTL Centre-Ville	Projet en appui à la stratégie Accélérer Montréal	1 478 268 \$
PME MTL Est de l'Île	Projet en appui à la stratégie Accélérer Montréal	726 883 \$
PME MTL Grand Sud-Ouest	Projet en appui à la stratégie Accélérer Montréal	929 793 \$
PME MTL Ouest de l'Île	Projet en appui à la stratégie Accélérer Montréal	845 848 \$

- 2- d'approuver les projets de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1227016001

CG22 0696

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville accorde mainlevée pure et simple du droit de résolution stipulé en sa faveur aux termes d'un acte de vente intervenu entre la Ville de Montréal et Demain Montreal S.E.C., le 25 novembre 2021, d'un terrain situé du côté ouest de la rue Nazareth, au nord de la rue de la Commune, dans l'arrondissement Ville-Marie, et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 26 848 298

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 novembre 2022 par sa résolution CE22 1876;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville accorde mainlevée pure et simple du droit de résolution stipulé en sa faveur aux termes d'un acte de vente intervenu entre la Ville de Montréal et Demain Montréal S.E.C., le 25 novembre 2021, d'un terrain situé du côté ouest de la rue Nazareth, au nord de la rue de la Commune, dans l'arrondissement de Ville-Marie, et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 26 848 298.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1224435005

CG22 0697

Approuver une entente tripartite entre la Ville de Montréal, la Société québécoise des infrastructures et l'Institution royale pour l'avancement des sciences, dans le cadre de la requalification du site de l'ancien hôpital Royal Victoria

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 novembre 2022 par sa résolution CE22 1870;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'entente tripartite entre la Ville de Montréal, la Société québécoise des infrastructures et l'Institution royale pour l'avancement des sciences, dans le cadre de la requalification du site de l'ancien hôpital Royal Victoria, ayant notamment pour objet des cessions futures à titre gratuit à la Ville, aux fins d'agrandissement du parc du Mont-Royal et des engagements d'aménagements, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet d'entente;
- 2- d'autoriser la signature d'un acte de servitude de passage entre la Ville de Montréal, l'Institution Royale pour l'avancement des sciences et la Société québécoise des infrastructures, en autant que cet acte, dans sa forme finale, soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet d'acte de servitude joint à l'Annexe I du projet d'entente tripartite, lequel projet d'acte de servitude a été approuvé aux termes de la résolution CG13 0471 du conseil d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1229652001

À 17 h 20,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0698

Approuver les modifications et le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains (PSES) pour l'année 2023

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2022 par sa résolution CE22 1831;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver les modifications et ajustements au Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains;
- 2- d'approuver le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains pour l'année 2023.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1228816006

CG22 0699

Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2023, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Attendu qu'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments mentionnés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001);

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2022 par sa résolution CE22 1833;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2022 les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :
 - a) les parcs suivants :
 - I. le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
 - II. le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.
 - b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;
 - c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté.
- 2- de déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2022, les droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1221024002

CG22 0700

Autoriser un virement budgétaire de 2 593 000 \$ au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) en provenance du budget des dépenses communes de l'agglomération de Montréal afin de permettre au SPVM d'honorer ses obligations contractuelles et légales et de répondre à ses besoins dans le cadre de sa mission pour 2022

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 novembre 2022 par sa résolution CE22 1886;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'autoriser un virement budgétaire de 2 593 000 \$ au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) en provenance du budget des dépenses communes de l'agglomération de Montréal afin de permettre au SPVM d'honorer ses obligations contractuelles et légales et de répondre à ses besoins dans le cadre de sa mission pour 2022.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1224974005

CG22 0701

Avis de motion et dépôt - Règlement déterminant les dispositifs permettant l'accès à l'immeuble de la cour municipale sans être assujéti aux contrôles de sécurité

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement déterminant les dispositifs permettant l'accès à l'immeuble de la cour municipale sans être assujéti aux contrôles de sécurité », afin d'exempter certaines personnes aux mesures de contrôle, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1223302005

À 17 h 21,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0702

Adoption - Règlement autorisant l'occupation permanente du domaine public aux fins de conduites souterraines d'eau chaude glycolée dans le Complexe environnemental Saint-Michel

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation permanente du domaine public aux fins de conduites souterraines d'eau chaude glycolée dans le Complexe environnemental Saint-Michel » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 27 octobre 2022 par sa résolution CG22 0659;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation permanente du domaine public aux fins de conduites souterraines d'eau chaude glycolée dans le Complexe environnemental Saint-Michel » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 27 octobre 2022 par sa résolution CG22 0659;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2022, par sa résolution CE22 1681;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation permanente du domaine public aux fins de conduites souterraines d'eau chaude glycolée dans le Complexe environnemental Saint-Michel ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1229151003

Règlement RCG 22-033

CG22 0703

Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement établissant le programme de subvention visant à soutenir financièrement les journaux imprimés locaux sur le territoire de l'agglomération de Montréal »

Vu l'avis de motion donnée du règlement intitulé « Règlement établissant le programme de subvention visant à soutenir financièrement les journaux imprimés locaux sur le territoire de l'agglomération de Montréal » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 27 octobre 2022 par sa résolution CG22 0660;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme de subvention visant à soutenir financièrement les journaux imprimés locaux sur le territoire de l'agglomération de Montréal » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 27 octobre 2022 par sa résolution CG22 0660;

Attendu qu'à la suite de l'avis de motion et du dépôt du projet de règlement, des modifications ont été apportées au projet de règlement et qu'une nouvelle copie du règlement a également été distribuée;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu les recommandations du comité exécutif en date du 21 octobre 2022 par sa résolution CE22 1753 et du 16 novembre 2022 par sa résolution CE22 1888;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement établissant le programme de subvention visant à soutenir financièrement les journaux imprimés locaux sur le territoire de l'agglomération de Montréal ».

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

d'apporter les modifications suivantes :

- 1- d'ajouter un nouvel article 14, immédiatement après l'article 13 du projet de règlement, se lisant ainsi :

Toute entreprise utilisant un moyen de transmission du journal local qui contrevient aux articles 3 et 4 du Règlement visant la réduction des impacts environnementaux associés à la distribution d'articles publicitaires (22-028) après la prise d'effet de ces articles doit rembourser au comptant à la Ville toute subvention reçue en vertu du présent règlement dans les 30 jours suivant l'avis écrit transmis par le directeur à cet effet.

- 2- d'adapter la numérotation des articles suivants le nouvel article 14 en cohérence avec l'ajout dudit nouvel article 14.

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, prend acte du dépôt de l'amendement proposé par M. Norris et Mme Ollivier et le déclare adopté.

La présidente d'assemblée met aux voix le point 42.02, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

42.02 1227796010

Règlement RCG 22-034

CG22 0704

Approuver le règlement R-170-2 modifiant le règlement R-170-1 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 365 861 463 \$ pour financer le projet « Centre de transport Bellechasse », afin de modifier l'objet et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 579 931 952 \$ et la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2022-2031

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 novembre 2022 par sa résolution CE22 1895;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver le Règlement R-170-2 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-170-1 autorisant un emprunt de 365 861 463 \$ pour financer le projet « Centre de transport Bellechasse » pour un terme de 30 ans, afin de modifier l'objet et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 579 931 952 \$, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. 30.01);
- 2- d'approuver la modification du Programme des immobilisations (PI) 2022-2031 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

45.01 1227945008

À 17 h 23, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, déclare l'assemblée levée et remercie toutes les personnes présentes ainsi que les membres du conseil d'agglomération pour leur précieuse collaboration. Elle souhaite une bonne soirée à toutes et à tous et donne rendez-vous à la prochaine assemblée du conseil d'agglomération.

Nancy Blanchet
PRÉSIDENTE

Domenico Zambito
Greffier adjoint

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE